



LENS
CHERMIGNON
MONTANA
RANDOGNE
MOLLENS

DOMAINE SKIABLE DE CRANS-MONTANA-AMINONA

MODIFICATION PARTIELLE DES PAZ 2006.1

31 juillet 2007

Projet pour homologation



PLANIFICATION EN REGION DE MONTAGNE
T. AMMANN - AMENAGISTE FSU/SIA
Av. de la Gare 41 - 1950 SION - tél: 027 323 19 23 - info@arcalpin.ch - www.arcalpin.ch

n° 11955p / AT / SM / 31.07.2007 / carto GL'

Zones d'activités sportives

Zone d'activités sportives du domaine skiable

- Zone de pistes sans enneigement technique (modifiée)
- Zone de pistes avec enneigement technique (nouvelle)
- Zone de pistes avec enneigement technique lors de compétitions (nouvelle)
- Zone de pistes avec enneigement technique potentiel (nouvelle)

■ Zone destinée à la pratique des activités sportives et récréatives (modifiée)

Zones protégées

- Zone de protection de la nature (modifiée)
- Zone de protection du paysage (modifiée)
- Zone de refuge pour la faune (nouvelle)

Périmètre constructible

- Zone d'équipement public et touristique (nouvelle)

Zones non urbanisables

- Zone des mayens
- Zone agricole

Eléments figurant à titre indicatif

- Limites communales
- Périmètre constructible
- Aire forestière
- Zone de pistes sans enneigement technique BE

■ Arrivées des pistes de ski: cf. plans (1 : 5000)

Echelle: 1 / 15'000

250 0 250 500 750 1000 Mètres

PK25 - Office fédéral de topographie, 2002

